



# Améliorer les connaissances sur la santé au travail

## Objectifs des quatre fiches actions :

- Promouvoir une enquête nationale visant à connaître l'impact des expositions professionnelles sur la santé au travail
- Développer les diagnostics territoriaux et l'analyse collective des besoins
- Développer la consultation de pathologie professionnelle
- Assurer la veille régionale sur la conception des machines

## Un bilan en quelques mots :

### Les Quinzaines de Maladies à Caractère professionnel (QMCP)

La région Centre-Val de Loire fait partie des quelques régions qui ont participé au déploiement de [l'enquête des « Quinzaines de Maladies à Caractère professionnel » portée par Santé Publique France](#). Ce programme a été intégré au Plan Régional de Santé au Travail afin d'en valoriser les enjeux et d'en assurer son déploiement dans le temps. Ce dispositif s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires de la région et leurs équipes qui signalent durant des périodes de 2 semaines prédéfinies 2 fois par an, les « Quinzaine MCP », l'ensemble des MCP qu'ils rencontrent au cours de leurs visites médicales. Les données sont ensuite compilées au niveau national afin d'identifier les pathologies développées par les salariés qui ne sont pas couvertes par les tableaux de maladies professionnelles. À titre d'exemple, les burn out professionnels sont comptabilisés dans le cadre de ce réseau de surveillance. C'est un outil efficace pour orienter les politiques de prévention car il permet de repérer l'éventuelle émergence de phénomènes sanitaires associés à l'activité professionnelle.

Ce réseau est assuré en région Centre-Val de Loire grâce au partenariat : ARS - Direccte - ORS - Société Médecine du Travail du Val de Loire et les Services de santé au travail (35 médecins du travail engagés).



### Les diagnostics territoriaux et les Indicateurs en santé Travail

Afin d'orienter au mieux les politiques de santé travail au niveau local et régional, les acteurs de la prévention se sont associés avec l'appui des partenaires sociaux (GPRO) pour constituer un réseau qui a vocation à construire et suivre les indicateurs en Santé au Travail (IRST). Ce réseau regroupant l'APST Centre-Val de Loire, la CARSAT, la MSA et la Direccte met en évidence à partir de l'ensemble des statistiques disponibles les plus récentes et actualisables, les spécificités régionales dans le champ de la santé au travail et les suit dans le temps.

En parallèle de ce travail en réseau, l'APST Centre-Val de Loire produit des diagnostics territoriaux au profit des services de santé au travail de la région et des partenaires en s'appuyant sur la méthodologie ACACIA pour disposer d'une analyse descriptive :

- des expositions aux risques,
- de la sinistralité,
- des données socioéconomiques afin de mieux cibler et adapter les actions collectives pour une meilleure efficacité des démarches de prévention des risques professionnelles. Un module complémentaire visant à cartographier ces résultats d'analyse est à l'étude à ce jour.

Ces partenariats ont conduit à la réalisation :

- d'une convention entre MSA (Sinistralité), CARSAT (sinistralité), APST CVL (ACACIA, SUMER), Direccte (données socio-économiques, SUMER) pour le partage et le traitement des bases de données dans le cadre du suivi des IRST,
- d'une [brochure](#) regroupant l'ensemble des Indicateurs en Santé au Travail IRST en région CVL dont la révision est prévue tous les 2 ans,
- d'une [infographie](#) synthétique sur les IRST, révisée annuellement.



## Améliorer les connaissances sur la santé au travail

De plus, ce réseau réalisera des focus thématiques visant à éclairer les acteurs sur un sujet particulier. Le premier focus 2021, à la demande du GPRO traitera de la Santé au travail des femmes.

### Développer la consultation de pathologies professionnelles

Le PRST a apporté son soutien au centre de consultations de pathologies professionnelles afin que des salariés puissent bénéficier d'un avis d'expert sur les pathologies déclarées dans le cadre de leur activité professionnelle. Ce centre, basé à Tours, reçoit par exemple des salariés souffrant de pathologies en lien avec des RPS.

### Assurer une veille sur la conception des machines

La constitution d'un « groupe de veille régional » destiné à renforcer l'effectivité du dispositif de surveillance du marché existant au niveau national avait pour objectifs :

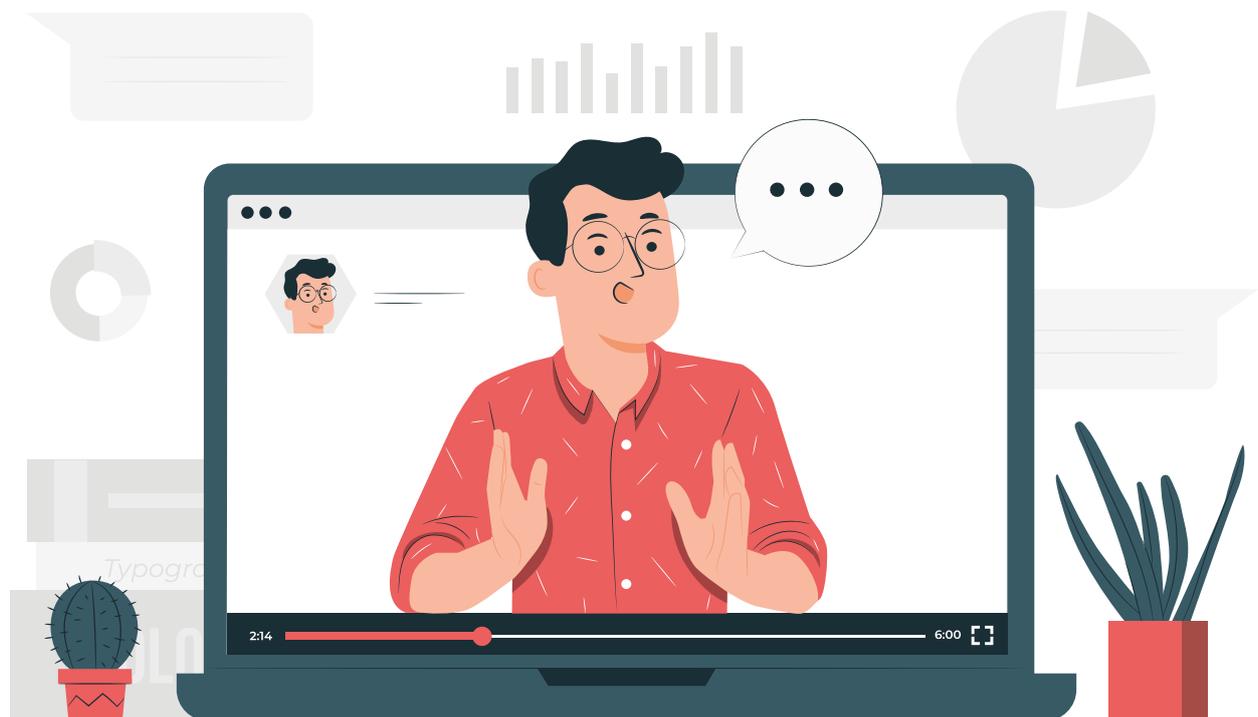
#### 1 Améliorer l'effectivité et la contribution aux dispositifs nationaux existants par :

- Échange d'informations entre les partenaires suite aux accidents de travail ou aux constats impliquant la conformité d'équipements de travail et donc élargissement des sources de signalement et de leur exploitation,
- Concertation et appui éventuel sur suites à donner,
- Suivi « mutualisé » des actions engagées au niveau local ou national.

#### 2 Réfléchir à des actions possibles vers les concepteurs intégrateurs et utilisateurs locaux, promotion des outils de conception existants, (INRS notamment).

#### 3 Réfléchir aux moyens de faire monter en compétence les acteurs de terrain

Cette action faite de pouvoir accéder à une base de données nationale sur la surveillance du marché, initialement disponible à sa création, n'a pu être mise en œuvre.



### Des perspectives :

- Poursuivre l'animation du réseau des Indicateurs Régionaux en Santé au Travail.
- Communiquer sur le dispositif des Quinzaines de Maladies à Caractère Professionnel.